

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : EL79 Société : RAM 176637

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENNAKHIL Fathia

Date de naissance :

29/03/54

Adresse :

294 AMEKIS 2 N° 40 SUD Boug

Tél. : 0661311619

Total des frais engagés : 2 3988 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Med EZZOUBI
INPE 091028050

Date de consultation :

3/9/2023

Nom et prénom du malade :

BENNAKHIL Fathia Age : 69 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bruxisme

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 05/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3/9/23 A305	K10	1500 Dhs.		09/09/2023 INPE 091028050
6/9/23 A305	K10	800 X2		09/09/2023 INPE 091028050
11/9/23			1800 Dhs.	DE Med El JOURI

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
SABEM RECEPTION 20, Rue Al Ghadafi Casablanca Tel: 05 22 98 42 76	29/09/2023	2170,75

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

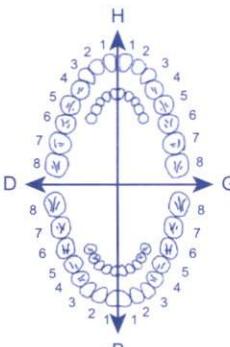
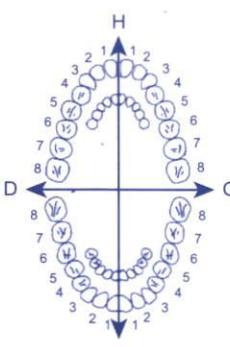
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
04-09-2023					1800 Dhs.
25/09/2023 SABEM RECEPTION 20, Rue Al Ghadafi Casablanca					1800 Dhs.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000 00000000	B		DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

- Professeur en Chirurgie Plastique Réparatrice et Esthétique .
- Ex. Enseignant à la faculté de Médecine et de Pharmacie Casablanca .
- Ex. Chef Du centre National des Brûlés et de Chirurgie Plastique .
- CHU IBN ROCHD -
- أستاذ الجراحة التقويمية و الإصلاحية التجميلية .
- أستاذ التعليم العالي بكلية الطب والصيدلة جامعة حسن الثاني ساسقا .
- رئيس المركز الوطني للدروق والجراحة التقويمية سابقا .
- المركز الإسثنافي الجامعي ابن رشد -

Casablanca, le

31/5/2023
BÉ. DAKHOUF. AACHTO.

Bilan des deux cas

For the

SCB = 87.

Sit K15

Atome Meille +

Top

PSI +

1 res d'air.
au fil du temps
diminuer

INPE 091028050

Pr. Mohamed Ezzoubi



الدكتور محمد الزوبعي

- Professeur en Chirurgie Plastique Réparatrice et Esthétique .
- Ex. Enseignant à la faculté de Médecine et de Pharmacie Casablanca .
- Ex. Chef Du centre National des Brûlés et de Chirurgie Plastique .
 - CHU IBN ROCHD -

• أستاذ الجراحة التقويمية والإصلاحية التجميلية .

• أستاذ التعليم العالي بكلية الطب والميدicina
جامعة حسن الثاني سابقا .

• رئيس المركز الوطني للدروق والجراحة التقويمية سابقا .

- المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد -

Casablanca, le

٩١٩ / ٢٠٢٣

BÉNÉNAKHLAWI. RICHA

Brûlure des deux doigts

Foc Ant.

Nature = Brûlure chimique

K15. x 2

300 x 2

Sur-

1800 Dutt.

Dr Med EZZOUBI
INPE 091028050

Pr. Mohamed Ezzoubi



الدكتور محمد الزوبى

- Professeur en Chirurgie Plastique
Réparatrice et Esthétique .
- Ex. Enseignant à la faculté de Médecine et de Pharmacie Casablanca .
- Ex. Chef Du centre National des Brûlés et de Chirurgie Plastique .
- CHU IBN ROCHD -

- أستاذ الجراحة التقويمية و الإصلاحية التجميلية .
- أستاذ التعليم العالي بكلية الطب والصيدلة

جامعة حسن الثاني سابقا .

- رئيس المركز الوطني للحرقون والجراحة التقويمية سابقا .
- المركز الإستشفائي الجامعي ابن رشد -

Casablanca, le

31/8/2023

Mr. Bachir Kachou F. Ahmad

XERO LAW. [Signature]

218100 Reparation.

XLR



Dr Mohamed EZZOUBI
Professeur Chirurgien
67 Bd 2 Mars Rés. Wafa Etg 1 N°
Casablanca - Tél: 0522 83 83 03
INPE 09 028050

ADRESSE

PAR PHARMACIE
(FONDATE A GAUCHE)

Ticket Nr : 20310641

Le : 08/09/2023 A : 12:52:59

Caisse : CAISSE2

Vendeur : CAISSE 2

Article	Prix x Qte	Montant
ISIS XEROLAN SPRAY	219.00 x 1	208.05
Montant T.T.C. :		208.05 DH
Mode paiement :		ESPECE
Mt Regle :		208.05 DH
Rendu Monnaie :		0.00 DH

SERUM CHEVRON
18 sep

Ticket Nr : 20313302

Le : 18/09/2023 A : 12:07:33

Caisse : CAISSE2

Vendeur : CAISSE 2

Article	Prix x Qte	Montant
BIOKERA SCALP CARE 265.00 x	1	251.75

Montant T.T.C. : 251.75 DH

Mode paiement : ESPECE

Mt Regle : 300.00 DH

Rendu Monnaie : 48.25 DH



SABEM

Santé Beauté Médicale

FACTURE N° : 202301486

BENMAKHOUF RACHID

Casablanca le, 25/09/2023

Code Client : 008056

Code Article	Désignation	Qté	P.U. TTC	Montant	Tva
8420282044	BIOKERA SCALP CARE SERUM	1	265.00	251.75	20.00%
3401360049	ISIS XEROLAN SPRAY	1	219.00	219.00	20.00%

*SABEM
RECEPTION
20, Rue Al Ghadfa Maârif
Casablanca
Tél.: 0522 98 42 76*

392.29 20 % 78.46

TOTAL H.T.	392.29
TOTAL T.V.A.	78.46
TOTAL T.T.C.	470.75

Arrêtée la présente facture à la somme de :

QUATRE CENT SOIXANTE DIX DH SOIXANTE QUINZE
Centime(s).